

© 26/09/2018 - L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données dans laquelle ces données sont reprises, et bénéficie des droits de propriété intellectuelle repris dans la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins. A partir du 01/01/2018, les bâtiments repris au plan parcellaire seront progressivement remplacés par un jeu de données géré par les Régions. L'AGDP ne sera alors plus responsable de la représentation au plan parcellaire des bâtiments.

98/20

20ares 35ca

17ares 85ca



Données administratives

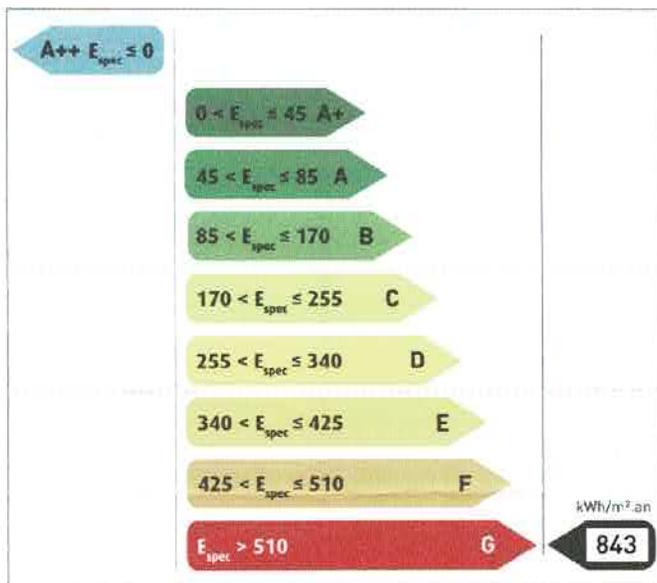
Rue : **Rue du Chemin Vert** N° : **29** Boîte :
 CP : **1367** Localité : **Huppaye**
 Type de bâtiment : **Maison unifamiliale**
 Permis de bâtir/d'urbanisme/unique obtenu le :
 Numéro de référence du permis :
 Construction : **←1971 ou inconnue** Version du protocole: **22/10/2012**
 Prix du certificat (TVAC) : **350.00€** Version du logiciel : **1.0.25**



Ce certificat est un document officiel qui vous informe sur la performance énergétique du bâtiment certifié. Il vous indique les mesures générales d'amélioration qui peuvent être apportées. Le certificat est établi par un certificateur agréé conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la certification des bâtiments résidentiels existants publié au Moniteur belge le 22/12/2009, sur base des informations récoltées lors de la visite du bâtiment. Pour de plus amples informations, visitez le site <http://energie.wallonie.be> ou consultez les Guichets de l'Energie.

Consommation énergétique calculée du bâtiment

Consommation totale d'énergie primaire : **119874 kWh/an**
 Consommation spécifique d'énergie primaire - E_{spec} (kWh/m².an) :



Cette consommation est établie sur base d'une occupation, d'un climat intérieur et de conditions climatiques standardisés, de telle sorte que le résultat peut différer de votre consommation réelle. Cette approche standardisée permet de comparer les bâtiments entre eux, de manière théorique. Elle prend en compte la consommation pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, les auxiliaires et éventuellement, le refroidissement. Le résultat est exprimé en énergie primaire.

Indicateurs spécifiques

Enveloppe du bâtiment : TRÈS BON, BON, MOYEN, MAUVAIS, TRÈS MAUVAIS

Système de chauffage : TRÈS BON, BON, MOYEN, MAUVAIS, TRÈS MAUVAIS

Système de production d'eau chaude sanitaire : TRÈS BON, BON, MOYEN, MAUVAIS, TRÈS MAUVAIS

Ventilation : PRESENCE D'UN SYSTÈME DE VENTILATION, SYSTÈME DE VENTILATION INCOMPLÈTE, PAUSE SYSTÈME DE VENTILATION

Système de production d'énergie renouvelable :

Certificateur agréé N° : CERTIF-P2-00648

Nom: **DUPONT**
 Prénom: **Philippe**
 Rue: **Rue Musette** N°: **3** Boîte:
 CP: **1435** Localité: **Mont-Saint-Guibert**
 Pays: **Belgique**

Je déclare que toutes les données reprises sur ce certificat sont conformes à la réalité.

Date: **08/11/2012**

Signature: